

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/25 Validation de devis de Travaux par Véolia sur les sources d'eau

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des travaux au niveau des points d'alimentation en eau pour la production d'eau potable.

Ces travaux à la demande de Véolia ont pour objectif d'installer une purge au niveau des sources d'eau afin de pouvoir en cas de pic de turbidité aux seins des sources d'eau, de pouvoir isoler la station et éviter que des eaux compliquées à traiter entrent dans la circulation de production et accélère la vétusté des filtres en place.

Pour ce faire La société VEOLIA nous a fourni un devis d'un montant de 38 360 € HT soit 46 032,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la société VEOLIA
- Autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Voté à L'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026Date d'affichage : 29 avril
2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/26 Validation de Travaux à la Crèche

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à des travaux au niveau de la Crèche à la suite d'un contrôle de la PMI

Il est nécessaire de refaire la terrasse extérieure de l'établissement avec la pose de dalles amortissantes extérieur.

Pour ce faire nous avons sollicité plusieurs entreprises pour la fourniture de ces dalles :

Une entreprise a répondu à notre demande :

- La société COMAC ET VALLOC pour un montant de 6 991 € HT soit 8 389,20 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la société COMAC ET VALLOC pour un montant de 6 991 € HT soit 8 389,20 € TTC
- Autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE JUSSEY**

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026Date d'affichage : 29 avril
2026

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/27 APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL DE JUSSEY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-33 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-54, R. 153-15, R. 104-28 à R. 104-37, R. 153-20 et R. 153-21

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Jussey approuvé initialement le 23 septembre 2008 ;

Vu la délibération du 24 septembre 2024 du conseil municipal prescrivant une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 4 septembre 2025, par les personnes publiques associées, des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU sur le territoire de Jussey ;

Vu l'absence d'avis n° 004824/A PP de l'autorité environnementale du 4 novembre 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2025 dressant le bilan de la concertation préalable ;

Vu l'avis favorable de la CDPENAF du 31 octobre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2026-01-05-00001 portant dérogation à l'article L.142-4 du Code de l'urbanisme en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 janvier 2026 au 7 février 2026 l'ensemble des conclusions, le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport daté du 6 mars 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 19 (dix-neuf) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 0 (zéro) abstentions.

Décide

Article premier

De déclarer le projet d'implantation d'une entreprise sur le site de l'ancien centre technique du département d'intérêt général,

D'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, conformément au 2° de l'article L. 153-58 du code de l'urbanisme.

Article 2

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au préfet et affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 3

Conformément à l'article L. 153-24 du code de l'urbanisme, le plan mis en compatibilité sera exécutoire un mois après la transmission au préfet de la présente délibération, sous réserve de sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/28 Attribution du Marché de Travaux champ de foire

La consultation pour le choix des entreprises pour le marché de travaux relatif à l'opération de l'aménagement de la place du champ de foire s'est tenue du 09/03/2026 au 03/04/2026

Vu l'analyse effectuée par la maîtrise d'œuvre

Vu l'avis de la CAO du 20 avril 2026

- Six entreprises ont répondu à la consultation du lot 1 :

Après analyse des offres par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 avril 2026, il est proposé d'attribuer le marché du lot 1 à l'entreprise arrivée à la première place qui est l'offre économiquement la plus avantageuse : PIANCENTINI pour un montant de 572 047,50 € HT

- Trois entreprises ont répondu à la consultation du lot 2 :

Après analyse des offres par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 avril 2026, il est proposé d'attribuer le marché du lot 1 à l'entreprise arrivée à la première place qui est l'offre économiquement la plus avantageuse : Saône Paysage pour un montant de 221 056,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : 3 abstentions (Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur CINI Menderes, Monsieur MARCISSET Olivier) et 16 pour

- Décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour le Lot 1 et de retenir l'entreprise PIANCENTINI pour un montant de 572 047,50 € HT
- Décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres pour le Lot 2 et de l'entreprise Saône Paysage pour un montant de 221 056,50 € HT
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/29 Indemnité des élus locaux :

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Vu que seuls les adjoints au Maire ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions ;

Considérants qu'il appartient au conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérants que la commune compte 1577 habitants ;

Considérants que pour une commune de 1577 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55.7% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérants l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptible d'être allouée au Maire et aux adjoints en exercice.

Considérant la demande de renonciation de percevoir son indemnité de Maire Délégué par Monsieur Petrignet 3ème adjoint au maire ;

Pour information le montant mensuel à l'indice brut terminal au 1^{er} Janvier 2026 est de 4 110.52 €

Madame le Maire propose :

- De fixer son indemnité à 51.6 % de l'indice brut terminal taux identique à 2025
- De fixer l'indemnité de fonction des adjoints à 19.8 % de l'indice brut terminal taux identique à 2025.
- De fixer l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué à 10 % de l'indice

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide avec effet immédiat :

- De fixer son indemnité à 51.6 % de l'indice brut terminal taux identique à 2025
- De fixer l'indemnité de fonction des adjoints à 19.8 % de l'indice brut terminal taux identique à 2025.

- De fixer l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué à
- D'approuver la répartition des indemnités de fonction telles que présentées dans le tableau ci-dessous
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Bénéficiaires	%
Maire	51.6 %
1 ^{er} Adjoint	19.8 %
2 ^{ème} Adjoint	19.8 %
3 ^{ème} Adjoint	19.8 %
Conseiller délégué	10 %

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/30 Majorations de l'Indemnité des élus locaux :

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Considération que des majorations d'indemnités de fonction peuvent être votées dans certaines communes par l'assemblée délibérante et notamment les communes qui avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, à 15 % ;

Considérant que cette majoration a toujours été appliquée.

Considérant que cette majoration est calculée à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximums autorisés ;

Le Conseil Municipal décide avec effet immédiat :

- De voter la majoration de 15 % telle que décrite ci-dessus au bénéfice du Maire, des adjoints et des conseillers délégués ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT**
Haute-Saône**COMMUNE DE JUSSEY****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/31 Délégation au Maire

Le conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application L. 2122-23.

Il est proposé au conseil d'attribuer à Madame le Maire dans un souci de favoriser une bonne administration communale les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;
commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

15° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

16° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

17° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

18° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

19° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

20° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

22° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

23° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **Décide** pour la période du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations ci-dessus

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 14
- Pouvoir :

Date de la convocation :

16 avril 2026

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Date d'affichage : 29 avril 2026

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur BILLY Jean-Louis, Monsieur HUGARD Didier, Madame BUSSY Angélique,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/32 Vote des Subventions aux associations

SUBVENTIONS 2026

Subventions aux associations ou organismes jusséens

Désignation	Nombre adhérents	Subventions 2025 y compris lots	Demandes 2026	Lots manifestation	Subventions Accordées
Donneurs de sang		1 000 €	800 €		800 €
AFR	130	1 000 €	1 000 €		1000 €
UCIA	36	800 €	800 €		800 €
Les z'amis de la Bridelle	18 (16 jusséens)	900 €	1 000 €		1000 €
Bouilleurs de cru	10 (9 jusséens)	100 €	150 €		150 €
Les tréteaux jusséens	13 (4 jusséens)	400 €	600 €		400 €
Théâtre Enjeux	14 (6 jusséens)	400 €	400 €		400 €
Chorale « point d'Orgue »	16 (5 jusséens)	500 €	500 €		500 €
Fanfare de Jussey	20	1 600 €	1 600 €	+ sub excep anniv 150 ans	1600 € + 10000 €
Etoile sportive (tennis de table)	42 (5 jusséens)	1 300 €	1 500 €	Dont 300 € championnat	1500 €
Sporting Club Jussey (foot)	191 (101 jusséens)	4200 €	4 500 €	Dont 300 € lot pour loto	4500 €
Omnisport Lutte	19	2 400 €	3 500 €		2200 €
La boule jusséenne	40 (15 jusséens)	1 200 €	1 200 €		1200 €
Basket-Ball	98 (21 jusséens)	4 200 €	3700		3700 €
Badminton Jusséen	31 (11 jusséens)	500 €	500 €		500 €
Boxing club	18	750 €			

Union nationale des Combattants	22 (12 jusséens)	100 €	100 €		
Souvenir Français	56 (31 jusséens)	300 €	300 €		300 €
Fédération des Anciens Combattants	61	100 €	100 €		100 €
PG CATM prisonniers guerres	21 (6 jusséens)	100 €	100 €		100 €
ADP 3 Provinces	162 (3 jusséens)	500 €	500 €		500 €
SHMM	175 (22 jusséens)	300 €	300 €		300 €
Cavale Comtoise	38 (10 jusséens)	3 000 €	4 700 €		3000 €
Club Canin	53 (2 jusséens)	1 000 €	1 000 €		1000 €
Société de pêche	242	400 €	400 €		400 €

TOTAL : 36 050 €

Madame Angélique BUSSY, Messieurs HUGARD Didier, Alexis RAYMOND et Jean-Louis Billy ne prennent pas part au vote lorsqu'il concerne leur association, puisqu'ils sont Président ou Vice-Président d'une Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'attribution des subventions versées aux Associations selon le tableau ci-dessus.
- Inscrit les crédits au Budget 2026
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à verser les crédits aux associations concernées

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE JUSSEY**

Séance du 23 Avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 17
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Présents : Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Date d'affichage : 29 avril 2026

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh, Madame CHEVILLEY Nathalie

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/33 Approbation du Compte financier unique 2025 pour le Budget COMMUNE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Le compte financier unique 2025 de la commune de Jussey

Considérant :

- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- Que la commune de Jussey a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024
- Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Monsieur Jean Louis BILLY » ;
- Que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Madame CHEVILLEY sort de la salle après la présentation du CFU et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Berger
Levrault

Publié le

Fonctionnement

Total cumulé

ID : 070-217002922-20260423-DCM2026_33-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 973 420,02	1 758	
	Recettes réalisées (1)	B	367 144,65	1 931 338,48	2 298 483,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 823 600,00	2 047 787,89	3 871 387,89
	Dépenses réalisées (1)	E	356 942,80	1 695 699,39	2 051 642,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 201,85	235 639,09	246 840,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-149 820,02	289 319,89	139 499,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-138 618,17	524 958,98	386 340,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-138 618,17	524 958,98	386 340,81

Il est proposé au Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Jussey
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint
Jean Louis BILLY





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 17
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh, Madame CHEVILLEY Nathalie

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/34 Approbation du Compte financier unique 2025 pour le Budget EAU

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Le compte financier unique 2025 de la commune de Jussey

Considérant :

- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- Que la commune de Jussey a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024
- Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean Louis BILLY;
- Que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Madame CHEVILLEY sort de la salle après la présentation du CFU et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Berger
Levrault

Publié le

Total cumulé

exploitation

ID : 070-217002922-20260423-DMC2026_34-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement		
	Prévision budgétaire totale	A	54 837,00	141 718,00	
Recettes	Recettes réalisées (1)	B	54 837,00	158 046,34	212 883,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	296 560,71	126 867,02	423 427,73
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	84 577,21	86 275,35	169 852,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 740,21	72 770,99	43 030,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	302 347,42	391 226,88	693 574,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	272 607,21	463 997,87	736 605,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	272 607,21	463 997,87	736 605,08

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Jussey
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis BILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 17
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh, Madame CHEVILLEY Nathalie

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/35 Approbation du Compte financier unique 2025 pour le Budget ASSAINISSEMENT

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Le compte financier unique 2025 de la commune de Jussey

Considérant :

- Que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- Que la commune de Jussey a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024
- Les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean Louis BILLY
- Que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Madame CHEVILLEY sort de la salle après la présentation du CFU et ne prend pas part au vote.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	112 202,00	128 731,00	
	Recettes réalisées (1)	B	56 714,00	106 645,17	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	305 289,88	99 199,29	404 489,17
	Dépenses réalisées (1)	E	90 676,70	90 372,84	121 049,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	26 037,30	16 272,33	42 309,68
Resultats antérieurs reportés	Resultats antérieurs reportés (+/-)	H	193 087,88	19 143,63	212 231,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	219 125,18	35 416,96	254 541,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	219 125,18	35 416,96	254 541,14

Publié le

Exploitation

Total cumulé

ID : 070-217002922-20260423-DMC2026_35-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget Assainissement de la commune de Jussey
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1^{er} Adjoint

Jean Louis BILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/36 Affectation des résultats 2025

L'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 524 958 €
- la section d'investissement fait apparaître un déficit global de 138 618,17 €

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

Vu le CFU,

Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Le Conseil Municipal,

- CONFIRME les résultats de clôture suivants :

1. A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2. + 235 639,09 €
3. B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4. + 289 319,89 €
5. C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	6. + 524 958,98 €
1. D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	2. - 138 618,17 €

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

3. <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement	4. 0,00 €
7. Besoin de financement = F = D + E	8. - 138 618,17 €
Affectation en réserve R 1068 en Investissement	138 618,17 €
Report en fonctionnement R 002	386 340,81 €

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY



**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Présents : Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/37 Budget Commune 2026

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
- Vu l'instruction budgétaire M57,
- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature présenter ci-dessous, qui est en suréquilibre en recette de fonctionnement et s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

JUSSEY 39600

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	386 340,81 €
011	charges générales	565 850,00 €	70	Produits des services du domaine et vente diverses	145 700,00 €
012	charges de personnel	774 000,00 €	73	Impôts et taxe	340 017,00 €
014	Atténuation produits FNGIR + FPIC	210 035,00 €	731	Fiscalité Locales	522 108,00 €
65	autres charges de gestion cour	318 474,00 €	74	Dotations et participation	668 983,00 €
66	charges financières	50 000,00 €	75	Autre produits et gestion Courantes	104 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	76	Produits Financier	- €
68	dotation provisions 681	2 000,00 €	77	Produits spécifiques	1 000,00 €
			78	Reprises sur amortissement	16 232,00 €
023	virement à la sect invest	105 695,35 €	79	Transfert de Charges	- €
042	dotations amortissement c/681	21 600,00 €	13	Subventions	8 000,00 €
040			042	quote subv transférées c/777	- €
	TOTAL DEP FONCT :	2 048 654,35 €		TOTAL REC FONCT :	2 192 380,81 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
001	déficit reporté	138 618,17 €	001	excédent reporté	- €
16	emprunt remb en capital	145 000,00 €	1068	affectation résultat	138 618,17 €
16	Caution	2 000,00 €	021	virement de la section de fonct	105 695,35 €
20	immo incorporelles	11 000,00 €	10	Fctva + taxe aménagement	10 000,00 €
204	Sub. équipement versées	6 000,00 €	13	subventions	812 704,65 €
21	immobilisations	258 000,00 €	16	emprunts et cautions	752 000,00 €
23	travaux en cours	1 280 000,00 €	024	cession immobilisations	
			020	Immobilisations incorporelles	
			21	Immobilisation corporelles	
RAR		- €	RAR		- €
040	subventions transférées c/1391	- €	040	amort immos c/28 détaillé	21 600,00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL DEP INVEST :	1 840 618,17 €		TOTAL REC INVEST :	1 840 618,17 €

Après délibération, le Conseil Municipal : 3 Abstentions (Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes), Pour 16

Adopte le budget ci-dessus

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix
délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/38 Budget Eau 2026

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
- Vu l'instruction budgétaire M49,
- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature présenter ci-dessous, qui est en suréquilibre en recette de fonctionnement et s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

JUSSEY EAU 421**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	463 997,87 €
011	charges générales	62 000,00 €	70	Produits des services du domaine et vente diverses	125 000,00 €
012	charges de personnel		73	Impôts et taxe	
014	Atténuation produits FNGIR + FPIC		731	Fiscalité Locales	
65	autres charges de gestion cour		74	Dotations et participation	
66	charges financières	36 500,00 €	75	Autre produits et gestion Courantes	
67	charges exceptionnelles	2 000,00 €	76	Produits Financier	
68	dotation provisions 681		77	Produits spécifiques	
022	dépenses imprévues SAUF M 57		78	Reprises sur amortissement	
023	virement à la sect invest	73 357,79 €	79	Transfert de Charges	
042	dotations amortissement c/681	66 965,00 €	13	Subventions	
040			042	quote subv transférées c/777	17 930,00 €
	TOTAL DEP FONCT :	240 822,79 €		TOTAL REC FONCT :	606 927,87 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
001	déficit reporté	- €	001	excédent reporté	272 607,21 €
16	emprunt remb en capital	35 000,00 €	1068	affectation résultat	- €
16	Caution		021	virement de la section de fonct	73 357,79 €
20	immo incorporelles	160 000,00 €	10	Fctva + taxe aménagement	
204	Sub. équipement versées		13	subventions	
21	immobilisations	100 000,00 €	16	emprunts et cautions	300 000,00 €
23	travaux en cours	400 000,00 €	024	cession immobilisations	
			020	Immobilisations incorporelles	
			21	Immobilisation corporelles	
RAR		- €	RAR		- €
040	subventions transférées c/1391	17 930,00 €	040	amort immos c/28 détaillé	66 965,00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL DEP INVEST :	712 930,00 €		TOTAL REC INVEST :	712 930,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte le budget ci-dessus à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY





REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :

16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/39 Budget Assainissement 2026

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
- Vu l'instruction budgétaire M49,
- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature présenter ci-dessous, qui est en suréquilibre en recette de fonctionnement et s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

JUSSEY ASSAINISSEMENT 422**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	35 415,96 €
011	charges générales	56 000,00 €	70	Produits des services du domaine et vente diverses	100 000,00 €
012	charges de personnel	5 000,00 €	73	Impôts et taxe	
014	Atténuation produits FNGIR + FPIC		731	Fiscalité Locales	
65	autres charges de gestion cour		74	Dotations et participation	
66	charges financières	11 700,00 €	75	Autre produits et gestion Courantes	
67	charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits Financier	
68	dotation provisions 681		77	Produits spécifiques	500,00 €
022	dépenses imprévues SAUF M 57		78	Reprises sur amortissement	
023	virement à la sect invest		79	Transfert de Charges	
042	dotations amortissement c/681	56 713,00 €	13	Subventions	
040			042	quote subv transférées c/777	8 731,00 €
	TOTAL DEP FONCT :	129 913,00 €		TOTAL REC FONCT :	144 646,96 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2026	CHAPITRE	RECETTES	BP 2026
001	déficit reporté	- €	001	excédent reporté	219 125,18 €
16	emprunt remb en capital	23 500,00 €	1068	affectation résultat	- €
16	Caution		021	virement de la section de fonct	- €
20	immo incorporelles	160 000,00 €	10	Fctva + taxe aménagement	
204	Sub. équipement versées		13	subventions	106 000,00 €
21	immobilisations	50 000,00 €	16	emprunts et cautions	160 000,00 €
23	travaux en cours	299 607,18 €	024	cession immobilisations	
			020	Immobilisations incorporelles	
			21	Immobilisation corporelles	
RAR		- €	RAR		- €
040	subventions transférées c/1391	8 731,00 €	040	amort immos c/28 détaillé	56 713,00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL DEP INVEST :	541 838,18 €		TOTAL REC INVEST :	541 838,18 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Adopte le budget ci-dessus

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conformeLe Maire
Nathalie CHEVILLEY

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
Haute-Saône**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE JUSSEY

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice :

Ont pris part au vote :

- Présents à voix délibératives : 18
- Pouvoir : 1

Date de la convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage : 29 avril 2026

Séance du 23 Avril 2026

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHEVILLEY Nathalie, Maire de la Commune.

Présents : Madame CHEVILLEY Nathalie, Monsieur BILLY Jean-Louis, Madame MIGNARD Evelyne, Monsieur PETRIGNET Didier, Madame LARCHER Beatrice, Monsieur LIMAM Hafedh, Madame BUSSY Angélique, Monsieur GANDIT Christophe, Madame LAIGNEL Catherine, Monsieur HUGUENOT Philippe, Madame MOUGIN Melissa, Monsieur HUGARD Didier, Madame DIDIER Dominique, Monsieur MASSARDI Christophe, Madame ODRION Marine, Monsieur RAYMOND Alexis, Monsieur SIMONIN Olivier, Monsieur MARCISSET Olivier, Monsieur CINI Menderes

Absents : Monsieur LIMAM Hafedh,

Pouvoirs : Monsieur LIMAM Hafedh donne pouvoir à Monsieur BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Beatrice

DCM 2026/40 CREATION CCID ET LISTE DES MEMBRES

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

Ordre	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	BILLY	JEAN LOUIS
2	M.	PETRIGNET	DIDIER
3	M.	LIMAM	HAFEDH
4	M.	GANDIT	CHRISTOPHE
5	M.	HUGUENOT	PHILIPPE
6	MME	DIDIER	DOMINIQUE
7	M.	HUGARD	DIDIER
8	M.	MASSARDI	CHRISTOPHE
9	M.	RAYMOND	ALEXIS
10	M.	SIMONIN	OLIVIER
11	M.	CINI	MENDERES
12	MME	LALLEMAND	AGNES

Les commissaires suppléants :

Ordre	Civilité	Nom	Prénom
13	M.	GIRARDOT	VINCENT
14	M.	RUISSEAU	THIERRY
15	MME	PINTO	OPHELIE
16	MME	PERARDOT	DOMINIQUE
17	M.	DURGET	JEROME
18	M.	CHARLES	PHILIPPE
19	M.	BAUMGARTNER	JEAN LUC
20	MME	VIENTOT	BERENGERE
21	M.	ANDRE	REGIS
22	M.	EUSTACHE	DIDIER
23	M.	LAHEURTE	PATRICK
24	MME	BRULEY	MARTINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de Haute-Saône.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire
Nathalie CHEVILLEY

